

*Initiatives ministérielles*

C'est là un autre domaine où le gouvernement libéral devra se montrer extrêmement diligent et créatif de façon à verser ces subventions sans fausser la valeur des terres ni la valeur des impôts fonciers pour les municipalités, car cela entraînerait un certain nombre de problèmes bien réels.

Je le répète, conformément à l'accord, les pays membres du GATT ont convenu de réduire de 36 p. 100 leurs subventions à l'exportation. Ce projet de loi soulève plusieurs questions. Je sais que les agriculteurs de ma circonscription auront un certain nombre de préoccupations.

Par exemple, quelles garanties ont-ils que les sociétés ferroviaires seront tenues de transporter le grain vers d'autres ports? En outre, quelles garanties avons-nous que les wagons n'iront pas tous aux États-Unis?

L'an dernier a été catastrophique pour le transport du grain principalement parce que les sociétés ferroviaires ont décidé de faire des affaires aux États-Unis. Étant donné que le cycle de rotation des wagons s'en est trouvé allongé, on a manqué de wagons à grain avec toutes les graves conséquences que cela a eues. Quelles garanties a-t-on que cela ne se répétera pas?

On dit aussi que les sociétés ferroviaires n'ont pas suffisamment de locomotives. Je voudrais savoir si l'on s'est penché sur ce problème en particulier. Nous avons les wagons, mais pas les locomotives pour les tirer. Cela ne fait pas un système de transport très efficace.

**M. Gordon Kirkby (Prince-Albert—Churchill River, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais savoir une chose. Vous avez dit que les céréales qui doivent être transportées, comme tout autre produit agricole d'ailleurs, devraient l'être par les moyens et aux destinations que dicte le marché.

À la fin de votre discours, vous critiquez les sociétés ferroviaires. . .

**Le président suppléant (M. Kilger):** À l'ordre. J'interromps le député pour rappeler à tous les députés qu'ils doivent toujours passer par l'intermédiaire de la présidence et ne pas s'adresser directement à leurs vis-à-vis.

**M. Kirkby:** Monsieur le Président, le député a dit que c'est le marché qui devrait déterminer par quel moyen de transport les céréales et les autres produits agricoles devraient être transportés. Presque à la fin de son intervention, il affirme qu'il y a une pénurie de wagons parce que les sociétés ferroviaires ont décidé d'en envoyer aux États-Unis pour y transporter des céréales. À mon avis, il manque singulièrement de cohérence et j'aimerais qu'il s'explique.

**M. Hoepfner:** Monsieur le Président, je ne crois pas avoir été incohérent. Ces wagons ont été utilisés pour transporter des céréales aux États-Unis parce que, aux termes de la Loi sur le transport des grains de l'Ouest, les sociétés ferroviaires sont payées en fonction de la quantité de céréales qu'elles transportent et le calcul est fait en fonction de la répartition des wagons.

Cependant, lorsque l'on n'a pas les locomotives pour remorquer les wagons, il ne sert à rien d'essayer de faire circuler le nombre de wagons dont on a besoin. Par conséquent, les wagons que les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et la commission du blé avaient achetés pour le transport ont été

détournés vers les États-Unis pour rapporter des revenus puisqu'ils ne pouvaient pas servir au Canada, à cause de la pénurie de locomotives.

Il est financièrement avantageux pour les sociétés ferroviaires de faire cela parce que, compte tenu des tarifs de fret aux États-Unis et de la rapidité des déplacements, ce que leur ont rapporté ces wagons est nettement supérieur à ce qu'ils auraient rapporté au Canada.

Nous avons exporté des céréales l'an dernier et l'agent qui expédiait ces céréales à l'étranger payait entre 250 \$ et 750 \$ par wagon, selon l'urgence du besoin. Puisqu'ils pouvaient rapporter des millions, il était extrêmement tentant d'envoyer aux États-Unis les wagons qui ne pouvaient pas être utilisés au Canada en raison de la pénurie de locomotives.

• (1255)

[Français]

**M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Verchères qui pilote d'une façon admirable les discussions sur le projet de loi C-57. Pour débiter, je tiens à signaler qu'il est temps que nous ayons enfin l'occasion d'aborder le dossier important du GATT.

Le projet de loi C-57 nous permet de nous interroger sur certains aspects de cet accord, qui demeurent ce que j'appellerai des zones grises. L'objectif de mon intervention aujourd'hui n'est pas de m'opposer à ce projet de loi. Je désire plutôt soulever ces interrogations pour démontrer aux députés de cette Chambre qu'il est fondamental que nous ayons suffisamment de temps pour étudier ce projet de loi, avant de lui donner notre aval.

Le peuple québécois est depuis belle lurette ouvert et libre-échangiste. On se rappellera que le Québec a effectivement été au premier rang des alliés du libre-échange avec les États-Unis, même que sans cet appui, on est en droit de se demander si le Canada aurait refusé de signer le traité de libre-échange. Vous vous rappelez sûrement, lors de l'élection de 1988, alors que le Parti conservateur, dirigé par M. Mulroney, avait comme point majeur en son thème électoral l'accord de libre-échange avec les États-Unis, qu'il avait trouvé ses plus grands alliés au Québec.

Malgré les mésaventures que le Parti conservateur avaient rencontrées sur sa route lors de son premier mandat, les Québécois ont donné un accord vraiment massif au Parti progressiste conservateur, justement parce qu'il prônait le libre-échange avec les États-Unis. Dans une ligne de conduite cohérente, le Québec a par la suite grandement facilité la signature de l'ALENA et il favorise maintenant son élargissement aux autres pays d'Amérique latine.

Il n'est pas sorcier de voir la logique d'un tel comportement. Il est primordial que les petites et moyennes sociétés québécoises aient accès à de grands marchés. Donc, comme tous les Québécois et les Québécoises, je suis au préalable favorable au traité favorisant le libre-échange. J'ai, par conséquent, un préjugé favorable face au projet de loi C-57, dont il est question ce midi. Ce que je souhaite, cependant, je le répète, c'est d'avoir le temps de l'étudier attentivement, et l'adoption accélérée d'un projet de loi de cette envergure, poussée par le gouvernement libéral, est inacceptable.